

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94-102 DU 23 MARS 1994
DECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SR/

portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur LOUEMBA-PAMBOU, Ingénieur des Tra-
vaux Statistiques des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Techniques (Sta-
tistique)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT./-

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du sta-
tut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des r-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions des carrières administratives et re-
classements ; notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les contri-
butions Directes, Trésor, l'Enregistrement abrogeant et remplaçant les disposi-
tions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Dé-
cembre 1962 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de
situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements de
Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets fina-
nciers des avancements, des reclassements, des révisions des situations adminis-
tratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du P-
remier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/348 du 24 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des intérimaires des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2946/MTSS/DGFP/DGPCE du 23 Octobre 1990 portant
promotion au titre de l'année 1989 de certains fonctionnaires des cadres des caté-
gories AII et B des Services Techniques (Statistique) en tête MBOUNGOU Jean Al-
fred./-
(/u l'arrêté n° 2894/MFPE/MEN du 29 Août 1992 portant désignation
des élèves admis au Concours d'Entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de
Magistrature, au Département des Carrières Financières Cycle Supérieur (Filières
Impôts -Douanes -Trésor) session de Septembre 1990 ;

DGB

DGCF

.../...(/u l'arrêté n° 825/MSPRA/DGFP/DGCA/SSC du 7 Mai 1993 autorisant certains fonctionnaires et Agents Contractuels déclarés admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filières : Douanes, Impôts et Trésor en tête NGANDZE-LE Cécile ;

(/u la lettre n° 0230/MPEP/CNSEE/BAF du 9 Juin 1993 du Directeur Général du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques au Ministère du Plan de l'Economie et de la Prospective transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 91/247 du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur LOUMBA-PAMBOU, Ingénieur des Travaux Statistiques de 2° échelon, indice 780 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Statistique) en service à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature : Filière Impôts, promotion 1990-1992, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres des contributions Directes, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Impôts de 1° échelon, indice 790 Acc = 2 ans./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 17 Février 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 Mars 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA.. 3
- DGFP/DLC... 2
- DGB..... 3
- DGCF..... 3
- MPEP/CNSEE. 2
- DOSSIER.... 3
- INTERESSE.. 1
- SGG/BC..... 2./-